

## ■ Consultation de l'avis à publier AU BOAMP et au JOUE N° 08-32009

Date d'envoi au service éditeur : 07/02/2008

Réf. JOUE : n°2008/S 28-037107 du 09/02/2008

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention, Cet aperçu ne reflète que votre saisie.  
La Direction des Journaux officiels se réserve la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

### Avis d'attribution

Département de publication : **95**  
Annonce No **08-32009**

I. II. IV. V. VI.

### Résultats de concours

Ce concours est couvert par la directive 2004/18/CE.

#### Section I : Pouvoir adjudicateur/Entité adjudicatrice

##### I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Cté d'Agglomération Val de France, 1 boulevard Carnot, à l'attention de M. le président de la Communauté d'agglomération Val de France, F-95400 Villiers-le-Bel. Tél. 01 34 04 17 70. Fax 01 34 19 01 99.

##### I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

##### I.3) ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ CONTRACTANTE :

#### Section II : Objet du concours/Description du projet

##### II.1) DESCRIPTION

##### II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

concours restreint de maîtrise d'oeuvre: construction de la piscine intercommunale de villiers-le-bel.

##### II.1.2) Description succincte :

la présente consultation a pour objet la désignation d'une équipe de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la piscine intercommunale de Villiers-Le-Bel.

##### II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :

**74200000, 74223000, 74220000.**

#### Section IV : Procédure

##### IV.1) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

##### IV.1.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

07-003.

##### IV.1.2) Publication antérieure concernant le même concours :

Numéro de l'avis au JO : 2007/S19-022288 du 27/01/2007.

#### Section V : Résultats du concours

n° : 07-003

INTITULÉ : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction de la piscine intercommunale de Villiers-le-bel

##### V.1) RÉCOMPENSE ET PRIMES

##### V.1.1) Nombre de participants :

4.

##### V.1.2) Nombre de participants étrangers :

##### V.1.3) Nom(s) et adresse(s) du/des lauréat(s) du concours :

Chabanne et Partenaire, 6 cité de l'Ameublement, F-75011 Paris.

##### V.2) MONTANT DE LA PRIME OU DES PRIMES :

Montant de la ou des prime(s) attribuée(s) hors TVA : 1 322 600 euro.

#### Section VI : Renseignements complémentaires

##### VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

##### VI.2) AUTRES INFORMATIONS :

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n° : 18 B, annonce n° 251 du 26 janvier 2007.

##### VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif, 2-4 rue de l'haulil, F-95000 Cergy Pontoise.

##### VI.3.2) Introduction des recours :

##### VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

##### VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

7 février 2008.

#### Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : **AF060101**

Libellé de la facture : Cté d'Agglomération Val de France Val de France 1 boulevard Carnot, F-95400 Villiers-le-Bel.

#### Classification des produits :

- Services fournis principalement aux entreprises

